



Note de présentation

Elaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages dans le Parc national des Calanques



I - CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1- Contexte

Inséré dans une métropole de près de 2 millions d'habitants, bénéficiant d'une qualité environnementale et paysagère exceptionnelle qui lui a valu la création d'un Parc national, le territoire des Calanques est composé d'espaces naturels marqués par une très forte fréquentation. Cette caractéristique a amené l'établissement public du Parc national à prévoir, parmi les actions prioritaires de son plan d'action pluriannuel, l'élaboration d'une stratégie d'accueil.

Cette stratégie d'accueil appréhende, de manière intégrée, l'ensemble des problématiques liées à la gestion d'un public particulièrement nombreux et en croissance dans des espaces naturels sensibles. Elle a vocation à se décliner selon les différentes facettes relevant de la problématique d'accueil sur le territoire du Parc national. Les espaces marins représentant 90% du Parc national des Calanques, la prise en compte de l'accueil des activités nautiques ne peut que constituer un volet essentiel de cette stratégie.

L'accueil des visiteurs dans les espaces marins du Parc national repose essentiellement sur une problématique, celle de la gestion des mouillages. Particulièrement attractif par la qualité et le caractère exceptionnel de ses paysages côtiers ou sous-marins et la richesse de la faune et de la flore qui les composent, le territoire marin du Parc national est le lieu d'une intense activité de navigation, qui se traduit également par des escales plus ou moins prolongées sur le littoral. Par ailleurs, le territoire du Parc national ne dispose d'accueil portuaire que sur ses marges.

La pratique des ancrages temporaires - ou mouillages forains – est largement répandue dans le Parc national des Calanques, essentiellement sur les petits fonds côtiers (moins de 40 mètres de profondeur). Ces mouillages concernent la plupart des activités nautiques : plongée, plaisance, transport touristique par les navires de passagers, pêche de loisir, pêche professionnelle. Ils s'intensifient en période estivale et se concentrent sur les sites les plus remarquables, prisés des usagers de loisir, symboles du caractère et de la naturalité du parc : les calanques et les archipels. En outre, de nouveaux usages émergent sur la bande côtière, comme le stand-up-paddle et le kayak. Ils engendrent une fréquentation accrue accompagnée de stationnements ponctuels d'engins nautiques dans les fonds de calanques.

Enfin, le mouillage des navires de grande plaisance, très significatif sur tout le littoral de la région PACA, peut être amené dans les prochaines années à concerner progressivement le périmètre du Parc national des Calanques.

Les petits fonds côtiers du parc, lieux de mouillages répétés, se caractérisent par une grande biodiversité. Y sont recensés de nombreux habitats et espèces emblématiques de Méditerranée, comme l'herbier de Posidonie, les concrétions coralligènes ou les colonies de gorgones. Tous sont des éléments structurants des paysages sous-marins du Parc national. Par ailleurs, à l'étage médio littoral, dans la zone de déferlement, se développent les trottoirs à lithophyllum, habitats patrimoniaux.

L'ancrage des navires et l'amarrage des engins légers (kayaks) dans la zone médio littorale représentent autant de pressions potentielles pour ces espèces et habitats fragiles, pressions qui s'ajoutent à celles exercées par l'anthropisation du littoral et l'augmentation des activités touristiques et récréatives suscitée par la notoriété croissante du Parc national.

Les mouillages forains sont en effet susceptibles d'être générateurs d'impacts directs ou indirects sur les habitats des petits fonds : arrachage des faisceaux d'herbiers de Posidonie par l'action mécanique des ancres et des chaînes en mouvement, dégradation de la faune et de la flore (concrétions de coralligène, gorgones, etc.). Les trottoirs à Lithophyllum peuvent aussi être soumis à des dégradations par le piétinement des pratiquants de kayaks lors de l'amarrage et du débarquement.

De manière générale, une corrélation entre localisation et intensité du mouillage et état écologique des espèces et des habitats a pu être démontrée par des études menées dans différentes aires marines protégées.

Pour tenter de répondre à une partie des pressions liées aux activités récréatives, des premières actions ont été menées par les collectivités locales : installation de bouées de mouillages écologiques prioritairement pour la plongée, création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de 30 places à Port-Miou. Ces aménagements sont considérés comme bénéfiques pour la pratique des activités nautiques et limitent l'impact de celles-ci sur le milieu. Ces premières réalisations opérationnelles ont, dès lors, alimenté une forte demande sociale pour la mise en place de nouveaux aménagements.

En dehors de ces quelques aménagements déjà existants, la pratique du mouillage dans le Parc national reste essentiellement libre pour toutes les activités nautiques. L'importance des mouillages associés aux différentes activités nautiques, assortie de pics de fréquentation dans des zones ciblées, représente donc une source de pression potentiellement significative pour les espèces et habitats des petits fonds côtiers du parc.

Face à ce contexte, le Parc national des Calanques souhaite initier, en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités compétentes, une démarche globale d'organisation spatialisée des pratiques de mouillage à l'échelle de son territoire, s'inscrivant en cela dans ses missions de conciliation de l'accueil du public et de la protection des patrimoines naturels.

Le Parc national appuiera sa démarche sur des orientations partagées avec les partenaires institutionnels du territoire, puis sur une large concertation avec l'ensemble des usagers des espaces marins.

1.2 - Objectifs

Les **objectifs généraux** visés par la démarche d'élaboration du schéma global de mouillage seront les suivants :

- Elle visera tout d'abord à permettre une prévention et une limitation de l'impact des activités nautiques sur les milieux littoraux et marins du Parc national des

Calanques, en conciliant pratique de mouillage et préservation des petits fonds côtiers.

- Elle aura ensuite pour ambition d'organiser la fréquentation des espaces marins en vue de préserver le caractère et la qualité des paysages du Parc national, notamment sur ses sites emblématiques.
- Enfin, elle se donnera pour objectif de prévenir les conflits d'usages, contradictoires avec l'ambition d'espace de ressourcement et de quiétude que souhaite porter un espace naturel protégé tel que le Parc national des Calanques.

Ces objectifs généraux devront se traduire dans l'élaboration du schéma global de mouillage, par les **cibles opérationnelles** suivantes :

- identifier, de manière concertée les zones qui, par leur fréquentation et/ou leur sensibilité écologique, nécessitent une organisation de l'accueil des activités nautiques ;
- déterminer la nature la plus adaptée de l'encadrement des pratiques de mouillage en fonction des zones identifiées ;
- proposer les méthodes de gestion correspondant au mieux aux modalités d'encadrement identifiées ;
- proposer des modalités d'encadrement du mouillage adaptées à l'accueil des grandes unités dans les espaces marins du Parc national des Calanques (aire maritime adjacente incluse) ;
- anticiper les possibles effets « report » des mesures envisagées sur les zones de navigation voisines ;
- contribuer à la mise en cohérence des équipements portuaires avec les orientations du schéma global de mouillage ;
- sensibiliser et éduquer les usagers nautiques aux pratiques de mouillage écoresponsables, aux évolutions technologiques en matière de mouillage et aux équipements innovants permettant un nautisme écoresponsable.

Une attention particulière sera portée à la cohérence de ces objectifs avec les démarches et stratégies existantes à l'échelle du Parc national (schéma d'accueil du public, plan paysage marin et sous-marin) et avec celles entreprises à d'autres échelles territoriales (Métropole, façade maritime).

Plus largement, le projet s'intégrera dans les orientations du programme d'actions pour le milieu marin en mer Méditerranée (PAMM), instrument de mise en œuvre de la Directive cadre européenne 'stratégie pour le milieu marin' (DCSMM) par la France.

Le résultat attendu du projet est d'aboutir à un schéma cartographié des mouillages, global et intégré, à destination des pratiquants de l'ensemble des activités nautiques concernées et à l'échelle de l'ensemble du périmètre des espaces marins du Parc national (cœur et aire maritime adjacente). La démarche s'attachera

également à prendre en compte, dans son déroulement, les éventuels effets « report » sur les bassins de navigation limitrophes du périmètre du Parc national. Le schéma global de mouillage intégrera l'ensemble des activités nautiques, qu'elles soient traditionnelles ou de développement plus récent. Il inclura ainsi notamment les activités de nautisme classique (navigation à voile ou à moteur), le transport maritime de passagers, la plongée sous-marine, la pêche professionnelle et de loisir, le kayak, le paddle, les locations de navires de plaisance. Il intégrera également la spécificité de l'encadrement des mouillages de navires de grande plaisance.

Le projet inclura également, en plus de la problématique stricte du mouillage, celle connexe du balisage. L'encadrement du mouillage s'accompagne en effet souvent de la nécessité de le matérialiser par du balisage. Par ailleurs, la prise en compte paysagère des zones de mouillage ne peut se faire qu'en intégrant celle liée au balisage.

Ce schéma cartographié pourra comporter différents types de zones (mouillage libre sur ancre, mouillage réglementé sur ancre, zones de mouillages et d'équipements légers assorties de restrictions d'ancrage, zones d'interdiction de mouillage, zones de mouillage obligatoire).

La détermination du zonage sera issue d'une large concertation avec les partenaires et les usagers concernés et résultera d'une prise en compte et priorisation entre les enjeux identifiés (protection des habitats marins vs accueil du public), en s'appuyant sur les données scientifiques concernant l'état des habitats marins et la fréquentation des zones de mouillage.

Une fois réalisé, ce schéma aura vocation à mieux orienter le public navigant et à lui proposer un accueil de qualité dans les espaces marins du Parc national des Calanques. Pour l'établissement public, cette démarche permettra de mieux gérer et planifier la fréquentation nautique, sa répartition dans le temps et dans l'espace, notamment dans les calanques les plus fréquentées.

La qualité de la concertation menée en amont avec les parties prenantes permettra de prendre en compte la complexité des enjeux socio-économiques et écologiques et de construire l'acceptation sociale du schéma final. Le schéma d'organisation des mouillages ne sera pleinement accepté, intégré et respecté que s'il est le fruit d'une vision concertée et partagée entre le Parc national, ses partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, autres établissements publics) et les représentants de tous les usagers du plan d'eau. Cette vision partagée devra être au fondement de la gestion des activités nautiques dans le périmètre du Parc national durant les prochaines années.

II - Livrables

- Un **document stratégique** définissant les orientations régissant l'organisation du mouillage dans le périmètre du Parc national des Calanques : nombre et types de zones de mouillage, principes déterminant le choix de classement des sites en fonction des enjeux identifiés, choix technologiques, choix de gestion, etc. Ce document stratégique inclura une proposition de réglementation permettant l'encadrement du mouillage des navires de grande plaisance et, de manière générale, des navires de fort tonnage.
- Un **schéma cartographié** de l'organisation et de la planification du mouillage dans la totalité de l'aire marine protégée, issu de la concertation et mettant en œuvre les principes fondamentaux de la politique de mouillage élaborée, comportant un zonage ciblé (mouillage libre sur ancre, mouillage réglementé sur ancre, zones de mouillages et d'équipements légers assorties de restrictions d'ancrage, zones d'interdiction de mouillage, zones de mouillage obligatoire).
- Un **état de l'art des techniques existantes** en matière de mouillage écologique et un bilan des retours d'expérience des autres AMP.
- Un **état des lieux environnemental initial** (état zéro de la gestion) d'au moins un site de chaque type et un tableau de bord d'indicateurs permettant l'évaluation de la gestion (indicateurs écologiques, indicateurs de fréquentation de mouillage).
- Un **plan d'information et de communication** sur le schéma produit.

III- Description du projet : contenu et méthodes

III 1 - Mise en place des instances de gouvernance du projet

Le pilotage du projet s'appuiera sur un **comité de pilotage** dont le rôle sera de valider des différentes phases décisionnelles et sur un **comité technique** examinant la faisabilité des actions et préparant les orientations proposées au comité de pilotage. Ces comités seront sollicités autant de fois que nécessaire à l'avancement du projet, et a minima à chaque phase stratégique de celui-ci.

III 2 - Phase préparatoire : élaboration du diagnostic

Ce travail initial permettra de constituer un état des lieux des pratiques de mouillage des différentes activités nautiques concernées - plongée, plaisance, transport commercial de passagers (visite des Calanques ; grande croisière), pêche de loisir, pêche professionnelle - et de la fréquentation des sites de mouillage (types de navires, périodes, durées, motifs, etc.)

En confrontant cet état des lieux à des jeux de données actualisés sur les habitats marins et leur état écologique, ce travail visera à mettre en évidence un certain nombre de sites sensibles en termes d'enjeux de préservation des milieux, de fréquentation des sites et de conflits d'usage.

Ce diagnostic s'appuiera sur les données scientifiques existantes et sera conduit par le Parc national des Calanques en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics détenteurs de données (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Agence française pour la biodiversité).

Sur la base d'une première version du diagnostic, une consultation des partenaires du Parc national (services de l'état, collectivités locales), sera organisée et conduite en interne, notamment pour

- assurer la cohérence du projet avec les démarches en cours ou en projet à une échelle plus large que celle du parc, ou dans le parc
- construire le projet de zones de mouillage pour les navires de fort tonnage, dont ceux destinés à la croisière.
- identifier d'éventuels porteurs de projets de gestion de zones de mouillage.

Ces mêmes acteurs institutionnels auront aussi vocation à être intégrés à la démarche de concertation multi acteurs qui suivra.

Cette phase de diagnostic débouchera sur la représentation cartographiée simultanée, à l'échelle de l'aire marine protégée du parc national, des habitats marins, de la fréquentation des sites de mouillage et des vocations des espaces marins tels qu'identifiées dans la carte des vocations. Elle aura vocation à être complétée avec les usagers lors de la phase de concertation.

Ce travail de compilation de données cartographiées est un préalable à la co-construction du schéma d'organisation générale des mouillages avec les partenaires du parc et ses usagers.

III 3 - Phase de concertation : Co-construction d'un schéma d'organisation spatiale des mouillages en concertation avec les partenaires et usagers.

Le but de cette phase de concertation est :

- de partager et compléter l'état des lieux élaboré avec l'ensemble des acteurs ;
- de recueillir l'ensemble des souhaits et besoins des acteurs en matière d'organisation de l'accueil des activités nautiques ;
- de confronter les positions et favoriser leur rapprochement en vue de la définition de scénarii d'organisation concertés.

La construction de cette **vision partagée entre usagers et acteurs, des enjeux, des objectifs et des réponses**, sera articulée avec la carte des vocations du parc national et les démarches territoriales de gestion de la mer et du littoral portées par les acteurs institutionnels (Etat, Région, Département, Métropole).

Cette démarche de concertation territoriale et multi acteurs sera conduite par un prestataire extérieur. Elle assurera la plus large **représentativité des usagers** des activités du territoire marin (plongée, plaisance, transport de passagers, pêche, sports de pagaie, randonneurs, baigneurs, habitants des calanques). Les partenaires du Parc national (services de l'Etat, collectivités territoriales), déjà associés en amont, seront partie prenante de cette concertation.

Le processus permettra de :

- faire émerger la représentation de la pratique de mouillage des différentes communautés d'usagers, de leurs rapports à l'environnement (espèces et habitats protégés) et aux autres usagers (complément apporté au diagnostic initial) ;
- faire émerger, site par site, les enjeux spécifiques à de micro territoires, qui dépassent les approches par communautés d'usagers (conflits d'usages, coopération, etc.) ;
- faire émerger la vision prospective du mouillage dans le parc national portée par chaque groupe d'usagers et chaque acteur institutionnel : quel(s) projet(s) de mouillage pour les activités / pour les sites ?
- faire comprendre et accepter les enjeux des changements de gestion des mouillages envisagés ;
- croiser et consolider les enjeux et les projets portés par l'ensemble des parties prenantes, acteurs institutionnels et communautés d'usagers nautiques du Parc national.

Ce travail de concertation et de co-construction utilisera la méthode de la **cartographie participative**.

Il se déroulera sous la forme :

- d'ateliers de concertation par groupes d'acteurs multi territoriaux,
- d'ateliers de concertation par sites à enjeux (préservation vs fréquentation), multi acteurs/multi usagers.

Les ateliers de concertation déboucheront sur la **construction** :

- de **cartes de zones de mouillage et de zones de préservation** résultant des **projections de chaque communauté d'usagers**
- de cartes **consolidées synthétisant les données** recueillies auprès de l'ensemble des usagers et auprès des partenaires, sur chaque site à enjeux.

Il en résultera un **schéma global de mouillage 'projeté'**, idéalisé, après que la concertation aura permis d'explorer les convergences possibles, mais aussi des impossibilités et des impasses et tenté de les résoudre par le dialogue et la négociation.

Moyens :

Cette construction d'une cartographie participative s'effectuera à l'aide d'outils et de réseaux numériques, rendant possible la représentation par SIG de zones de mouillage 'projetées', de manière instantanée, au cours des ateliers de concertation, en superposant les visions des communautés d'usagers et des acteurs.

Ces technologies permettront aussi, dans un deuxième temps, d'élargir la participation à un plus grand nombre d'usagers qui pourront ainsi être consultés à distance, via une connexion et un ordinateur. L'objectif est d'obtenir des cartes progressivement consolidées, enrichies et co-construites, de façon à représenter le plus grand nombre possible d'usagers.

En parallèle, pour alimenter la concertation, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur l'analyse des expériences d'autres aires marines protégées ayant elles-mêmes conduit une démarche de planification de l'espace maritime en matière de mouillage. Un travail de recueil et d'analyse de données résultant de ces expériences structurantes, externalisé, sera conduit et utilisé au cours de la concertation, pour en éclairer les discussions. Ce transfert d'expériences permettra d'intégrer les réussites d'autres AMP et d'essayer de dépasser les écueils rencontrés par ailleurs.

Scenarios alternatifs et co construction d'un schéma de mouillage :

A l'issue de la démarche de consolidation d'une cartographie commune des projets et des besoins de mouillages, il sera fait appel à une démarche de scénarisation (toujours conduite par un prestataire extérieur).

Pour répondre aux enjeux qui auront été identifiés et partagés, un petit nombre de scenarios alternatifs d'organisation des mouillages seront identifiés (3 ou 4 maximum) et présentés aux acteurs et usagers, en concertation. Ces scenarios seront établis sur la base de critères qui auront été discutés site par site avec les partenaires et en concertation, et qui hiérarchiseront les enjeux de fréquentation, de protection des écosystèmes et de partage équilibré entre usagers de l'espace 'de mouillage'.

Les quelques scenarios retenus feront l'objet d'une évaluation de leur cout direct (prestation extérieure).

A chaque étape le **comité de pilotage** sera consulté et proposera les orientations nécessaires à la bonne réalisation du projet.

A l'issue du processus de co-construction et de sa réappropriation dans les instances

décisionnelles du Parc, **un seul scénario** (schéma d'organisation des mouillages) sera retenu. Il sera accompagné par **l'élaboration formelle d'orientations de la politique de mouillage** du Parc national des Calanques, qui seront soumises à la validation des différentes instances de gouvernance du Parc (conseil scientifique, conseil économique, social et culturel), avant adoption par le conseil d'administration.

Une **restitution auprès des acteurs et des usagers** sera organisée.

III 4 - Communication et sensibilisation

Le travail de co-construction, pour être pleinement participatif, devra être accompagné d'un plan d'information et de communication qui permette d'expliquer les enjeux de la démarche et de susciter la mobilisation des acteurs et des usagers. Il sera relayé par les partenaires du Parc national et via divers réseaux

Il est prévu trois temps forts dans cette communication :

- Pour préparer la concertation et en expliquer les enjeux
- A l'issue de celle-ci pour en faire connaître les résultats
- Après l'adoption du schéma d'organisation des mouillages pour diffuser l'organisation du plan d'eau et la vocation des différents sites, les réglementations et les bonnes pratiques

IV – PROGRAMMATION DES ACTIONS (2017 A 2019)

1 - MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE (septembre - novembre 2017)

- Nomination d'un *chef de projet* (PUA)
- Création d'un *groupe-projet* interne
- COPIL - COTECH : Identification des représentants des usagers, envoi d'un courrier de présentation du projet et d'invitation (septembre 2017) (voir annexe)
- Installation du *comité de pilotage* (COPIL)
 - Réunion : **08/11/2017**
 - présentation du projet
 - validation des cahiers des charges des prestations externes (concertation)

2 – CONSULTATION DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (juillet – octobre 2017)

- Organisation de réunions bilatérales avec les partenaires impliqués (services de l'Etat, collectivités) :
 - DDTM – PREMAR – AERMC - AFB
 - collectivités locales : AMPM, Marseille, Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr, CD, CR

3 - ELABORATION DU PRE DIAGNOSTIC : (juillet – octobre 2017)

- **Cartographie croisée des habitats et de la fréquentation des sites de mouillage**
En régie : Mobilisation PCS – Conseil scientifique – SIG – PUA – Secteurs pour vérification terrain. En lien avec l'Agence de l'eau et l'AFB
 - Bilan des cartographies existantes des zones à enjeux, croisant état des biocénoses (herbiers de posidonie, coralligène, trottoirs à lithophyllum) et fréquentation des sites de mouillage.
Sources : CARTHAM, MEDTRIX, SIG Parc, autres.
 - Analyse des données : identification, représentation et hiérarchisation des enjeux par site (enjeux biologiques et écologiques, enjeux paysagers marins et sous-marins, enjeux fréquentation)
 - Identification des besoins en nouvelles cartographies.
 - Identification des démarches de mouillage à l'échelle de la façade (stratégie de façade, Région, DDTM, etc.) et à l'échelle d'AMP de la Méditerranée.

4 - ANALYSE COMPAREE DE SCHEMAS DE MOUILLAGE DE REFERENCE DANS LES AMP DE MEDITERRANEE ET D'AILLEURS (BENCHMARKING) :

Retours d'expériences ; état de l'art des technologies de mouillages écologiques ; adaptabilité au cas du Parc national des Calanques. (En régie)

- **Stage 1**, mars à août 2018

Production attendue :

- Retours d'expériences d'autres aires marines protégées (Méditerranée, autres) : collecte de données, comparaison, analyse coût-efficacité (base : étude bibliographique et entretiens) (mars à mai)
- Etat de l'art des technologies de mouillages écologiques par activité (plaisance, grande plaisance, kayak, etc.) ; technologies de balisage (source : étude bibliographique et entretiens) (mars à mai)

- Intégration du travail de benchmark à la démarche de concertation ; prise en compte de la concertation pour les préconisations (juin à août)
- Préconisations sur l'organisation des mouillages dans le Parc national et sur les technologies adaptées à chacun des usages, des sites de mouillages, en fonction des enjeux identifiés au cours de la concertation et des résultats de l'analyse des schémas de référence.

5 - CONCERTATION TERRITORIALE AVEC LES USAGERS ET LES PARTENAIRES :

→ Prestation externe

Productions visées par la concertation : (janvier 2018 - novembre 2018)

- Cartographies des pratiques de mouillage : cartes par communauté d'usagers / carte consolidée croisant l'ensemble des activités et projets des collectivités avec zones de mouillage et de protection souhaitées.
- Cartographie prospective : cartographie croisée des projections de zones de mouillage dévoilées en concertation et des habitats vulnérables
- Scénarios d'organisation spatiale des mouillages et de leur gestion

Démarche

- Consolidation du diagnostic ; partage des objectifs et des enjeux du projet.
- Représentation cartographiée
- Co-construction de scénarios d'organisation des mouillages. Identification de gestionnaires (ZMEL, autres). Faisabilité des projets (modes de financement, modes de gestion, etc.). Estimation des coûts directs de chaque scénario.
- Identification d'un scénario optimal

6 - CO-CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE MOUILLAGE DU PARC

ISSUES DES DEMARCHES DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION

(octobre-décembre 2018) (Appui externe par le prestataire concertation)

- Définition des orientations opérationnelles suivantes :
 - critères de choix de la vocation d'un site
 - choix de gestion et modes de financement des ZMEL
 - règlements de police et type de services offerts dans les ZMEL
 - conditionnalité du mouillage pour les sites d'ancrage libres (traitement des coques, équipements eaux grises et noires, moment et durée du séjour, etc.)
 - réglementation spécifique au mouillage des navires de grande taille (arrêtés PREMAR)
 - etc.

7 - ELABORATION D'UN TABLEAU D'INDICATEURS D'EVALUATION ET DE SUIVI DES SITES DE MOUILLAGE : (En régie)

Stage 2, début 2019 (co pilotage PCS PUA) - Fiche de stage à produire fin 2018

- Production attendue :
Tableau d'indicateurs de suivi écologiques et de suivi de la fréquentation

8 – ACQUISITION DE CONNAISSANCES (Prestations externes, novembre 2018 - mai 2019)

- Suivis scientifiques complémentaires pour affiner la cartographie détaillée des habitats dans les sites à enjeux (à aménager, à préserver, de mouillage forain)
- Evaluation de l'état « zéro » des sites à enjeux à l'aide des indicateurs identifiés au cours du stage (sites à aménager en zone de mouillage organisé, sites de préservation)

9 - REALISATION CARTOGRAPHIEE DU SCHEMA D'ORGANISATION GLOBALE DES MOUILLAGES (En régie, janvier - avril 2019)

10 - PLAN DE COMMUNICATION DES RESULTATS DU PROJET

En régie, janvier 2018 - juillet 2019 : Elaboration du plan de communication

Productions prévues à la fin de la démarche

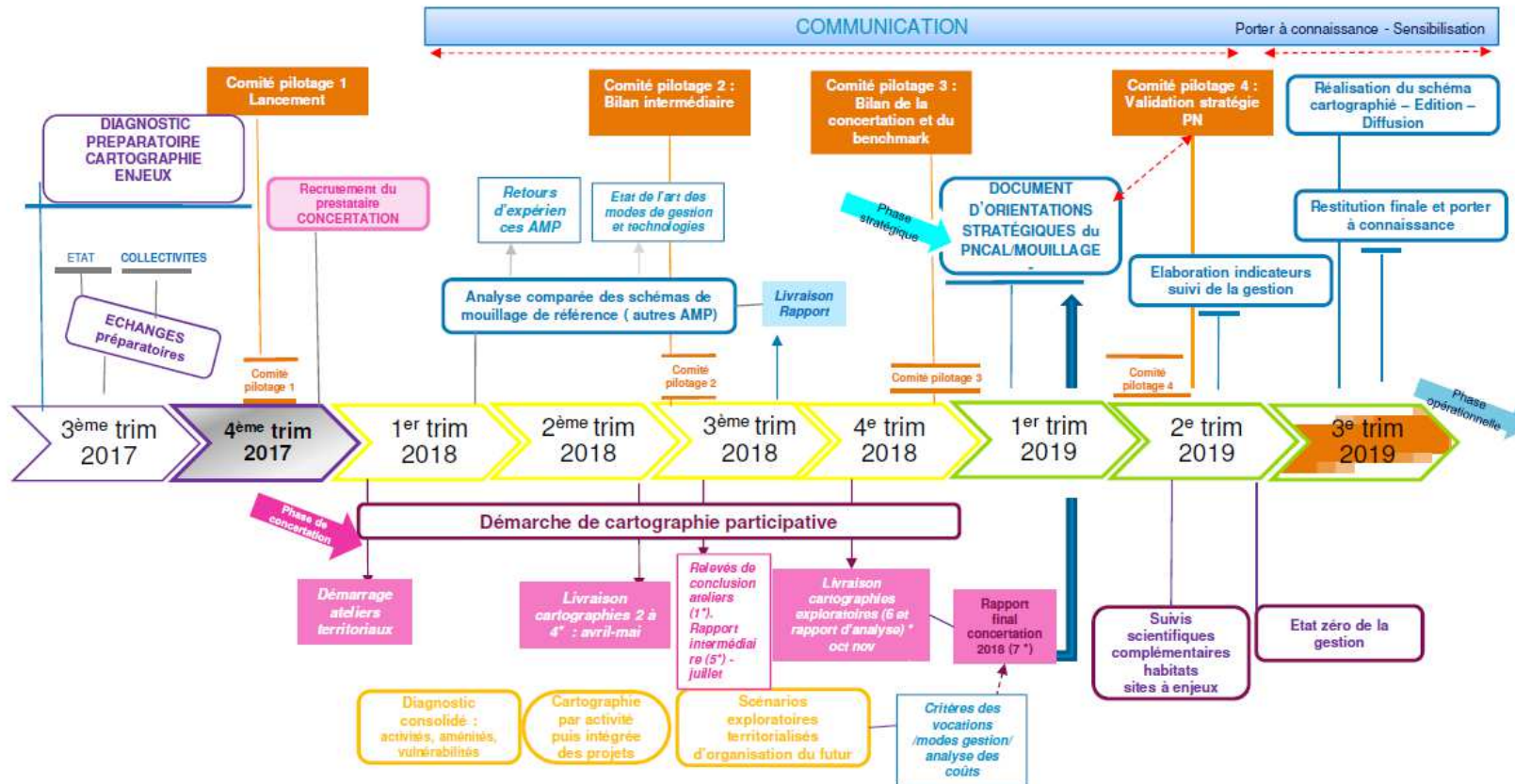
- **E**dition d'un livret nautique et d'une affiche représentant les enjeux de protection, le plan de mouillage, les règles de mouillage, les partenaires impliqués dans la gestion, la participation des usagers, les services offerts par les infrastructures, etc.
- **D**iffusion des outils de communication : partenariats à établir (capitaineries, fédérations sportives et de loisirs, écoles de navigation de plaisance, école FFV, collectivités, OT, armateurs, clubs de plongée, etc.)
- **I**ntégration et adaptation du schéma et des outils de communication à la plate-forme numérique INFOPARCS

 **SYNTHESE : CHRONOGRAMME (voir page suivant**

Elaboration d'un « Schéma global d'organisation des mouillages » 2017 - 2019

PILOTAGE ET REALISATION EN REGIE

PRESTATIONS EXTERNES



Annexe 1 :

Membres du ‘Comité de pilotage’ : 30 membres

- Services de l’Etat :
 - Préfecture maritime (1)
 - DIRM (1)
 - DDTM 13, DDTM 83 (2)
 - AERMC (1)
 - AFB (1)
 - DREAL - Inspection des sites (1)
- Aire maritime protégée :
 - Parc Marin de la Côte Bleue (1)
 - Parc national des Calanques : CESC (1) ; CS (1)
- Collectivités :
 - Mairies (Marseille, La Ciotat, Cassis, Saint-Cyr) (4)
 - Aix Marseille Provence Métropole (1)
 - Conseil départemental (1)
 - Conseil régional (1)
 -
- Usagers :
 - **Plongée** : FFESSM-FSGTANMP, acteurs de la plongée commerciale (3)
 - **Plaisance** : Fédération française de voile (Comité départemental 13), représentant des sociétés nautiques (FSN 13), représentant de la voile légère, représentant des loueurs de navires (3)
 - **Pêche professionnelle** : CRPMEM (1)
 - **Pêcheurs récréatifs** : 1 représentant (1)
 - **Sports de pagaie** : Fédération française de canoë kayak, représentant des loueurs de kayaks locaux (1)
 - **Armateurs des navettes maritimes** : 2 représentants des GIE (2 GIE)
 - **Activités économiques** : chambre de commerce et d’industrie (1)
 - **Tourisme** : (1) représentant

Membres du ‘Comité technique’ :

- Services de l’Etat et collectivités
- Collectivités
- acteurs spécifiques en fonction du sujet